



QUE SE PASSE

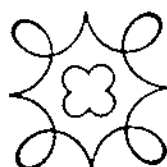
T'IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL N° 7 - JUIN 1991

S O M M A I R E

Le Mot du Maire	p. 2
Les décisions du Conseil	p. 3
Les travaux du cimetière	p. 3
Le budget primitif 91	p. 4 et 5
Les impôts des frontaliers	p. 6
Le repas des anciens	p. 7
Informations diverses	p. 8 et 9
Journée de l'environnement	p. 10



Le mot du Maire

Voilà le printemps déjà bien avancé et cette saison, qui se traduit par le réveil de la nature, implique qu'il faille se consacrer aux soins de la terre et de la végétation.

Au niveau communal, il sera bientôt temps de faucher une première fois les bordures des chemins. La plantation de fleurs dans les bacs installés l'année dernière a été effectuée pour la Fête des Mères par nos employés communaux. Viendront encore s'ajouter cette année deux bacs à proximité du bassin du chef-lieu, pour rendre le centre du village encore plus attrayant.

Pour compléter l'effort d'embellissement qui est marqué par la commune, je ne peux qu'encourager les habitants à continuer et fleurir leurs maisons, afin qu'ensemble nous donnions une vision d'un village entretenu où il fait bon vivre.

A l'opposé, il est pourtant dommage de constater que, même au sein de notre petite commune, le vandalisme et le vol deviennent monnaie courante : vol d'arbustes plantés l'an dernier devant la Mairie et l'Ecole, vandalisme par des actions telles que crevaison de pneus de voitures en stationnement lors de soirées organisées durant la période d'hiver. On doit aussi assister à la disparition de panneaux de signalisation, et là, on a peine à imaginer le but poursuivi. Nous avons aussi réfléchi à la remise en état des sanitaires publics, plusieurs fois saccagés et ne trouvons pas de solution pour en empêcher le renouvellement. Par ailleurs, je viens juste d'apprendre qu'un container à déchets a disparu à La Croisette ...

Nous ne pouvons que déplorer de tels actes, contre lesquels les moyens de luttés ne sont guère probants ; aussi, j'en appelle au sens civique de chacun, qui consiste à veiller sur le bien - public ou privé - en s'investissant soi-même, c'est-à-dire en n'hésitant pas à intervenir directement ou indirectement lorsque l'on assiste à des dégradations, vols, etc. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons lutter, tant soit peu, contre ce fléau plus ou moins moderne.

Je ne voudrais pas rester sur ces considérations quelque peu austères sans vous avoir invités à demeurer tout de même optimiste : tout ne peut être parfait, même dans le meilleur des mondes.

Noël JACQUEMOUD

Decisions du conseil

Les principales décisions, prises par le Conseil Municipal durant le premier semestre, sont les suivantes :

- . aménagement des locaux de rangement au-dessus de l'escalier de la salle des fêtes et de placards dans la salle de réunions,
- . suite favorable à l'étude de faisabilité d'un immeuble, sur la parcelle communale face à la Mairie, suite à la présentation d'une maquette,
- . participation de 5.500 F à l'achat d'un photocopieur pour l'école,
- . installation de deux panneaux rayonnants pour le chauffage des classes maternelles,
- . au cimetière, mise en chantier de bordures dans les allées ainsi que plantation de massifs,
- . accord pour le renforcement électrique du transformateur sis au lieu-dit "Bovagne",
- . vote du budget ; détail en pages intérieures.

Travaux du cimetiere

Durant l'année 1898, Monsieur DUPONT Joseph Marie et son Conseil décidaient de transférer en dehors de l'agglomération le cimetière alors situé au centre du village.

90 années se sont écoulées depuis et, comme sur toute construction extérieure, le temps commença à laisser ses traces. Fissures et détériorations diverses conduisirent le Conseil Municipal actuel à entreprendre la réfection que vous connaissez.

Le calendrier des travaux devant commencer en juin et se terminer à la Toussaint 1990 ne fut pas respecté ; un problème de santé de l'adjudicataire, Monsieur FRANCIOLI, nous obligea à confier le travail à l'entreprise BELLINI qui débuta mi-septembre. Freinés par les conditions climatiques de l'hiver, des travaux de bonne qualité se terminèrent fin avril 1991. La délicate remise en place des stèles, côté sud, sera effectuée par l'entreprise LAVERGNAT fin mai. Dernière petite touche à notre ultime demeure, des massifs de plantes et arbustes vivaces qui viendront orner les allées ont été commandés à l'entreprise GOYON, paysagiste.

Le Maire et son Conseil Municipal remercient les entreprises qui ont participé et les habitants de la commune pour les différents dérangements qu'ils ont dû subir durant la période des travaux.

A.T.

Budget primitif 1991

Le Budget Primitif contient l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année civile. Etabli en Mars, il sera corrigé et complété en Septembre par le Budget Complémentaire, en fonction de l'évolution des choses.

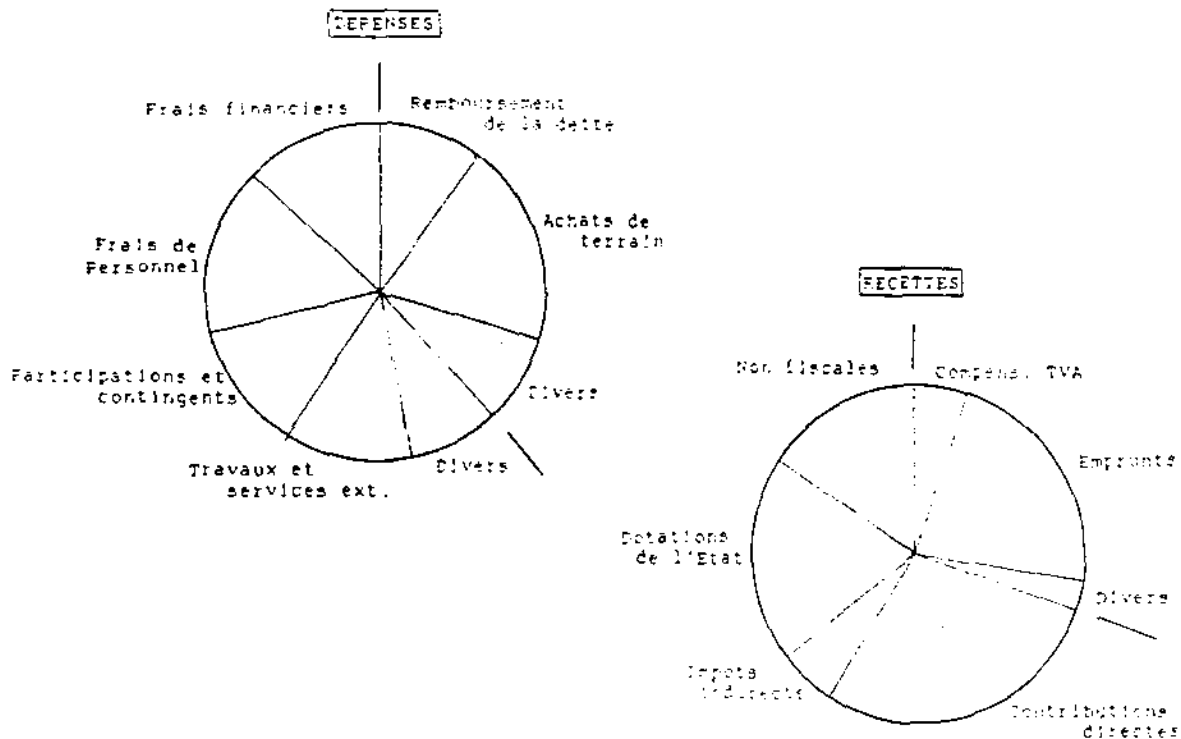
Il représente certainement une des décisions les plus importantes de l'année ; et pourtant, il reste peu de latitude pour l'établir.

Pour les recettes, seuls les taux des taxes communales (foncières, d'habitation et professionnelles) sont fixés par le Conseil Municipal, et encore, dans un cadre étroit.

Quant aux dépenses, beaucoup sont obligatoires (frais de personnel, dépenses inter-communales, intérêts des emprunts, etc.).

Enfin, la possibilité d'emprunter est limitée par le taux d'endettement qui ne doit pas dépasser un certain niveau, sinon la charge de la dette devient trop lourde (à La Muraz, le taux d'endettement est actuellement de 32 %, ce qui est raisonnable si on compare aux autres communes de la région).

L.V.



BUDGET PRIMITIF 1991

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	R E C E T T E S
Frais financiers (intérêts de la dette) 372.317 F	Recettes non fiscales :
Frais de Personnel (y compris indemnités diverses) 446.500 F	- taxe ordures* 66.140 F
Participations et contingents (part. à des dépenses intercommunales*) ... 349.200 F	- produits domaniaux (vente bois, locations, etc.).... 1.000 F
Travaux et services extérieurs (entretien des équipements de la voirie...) 339.000 F	- recouvrements et subventions 380.500 F
Divers 243.980 F	- divers -
Transfert à section d'investissements ... 218.343 F	Dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) .. 566.257 F
TOTAUX 1.969.340 F	Impôts indirects 158.500 F
	Contributions directes 796.943 F
	Produits antérieurs (reste de l'an dernier) -
 1.969.340 F

SECTION D'INVESTISSEMENTS

Remboursement de la dette (capital)..... 273.386 F	Prélèvement sur recettes de fonctionnement ... 218.343 F
Achats de terrain (surtout réserve foncière) 559.488 F	Recettes ordinaires :
Voirie 90.000 F	- compens. T.V.A. 151.000 F
Travaux en forêt 15.418 F	- taxe locale d'équipement 10.000 F
Participation à travaux E.D.F. 69.629 F	Recettes particulières :
Travaux de bâtiment .. 77.000 F	- subventions 25.499 F
TOTAUX 1.084.921 F	- emprunts 635.579 F
	Divers 44.500 F
 1.084.921 F

*La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par la Commune (recette), mais elle est reversée au Syndicat Intercommunal (dans la rubrique "Participations et Contingents").



Les impôts des frontaliers

Les personnes qui travaillent à Genève (ce n'est pas vrai pour ceux qui travaillent sur le Canton de Vaud) sont imposées en Suisse sur leur salaire.

Cependant, une partie de leurs impôts est reversée par Genève aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ainsi, la Haute-Savoie a reçu l'an dernier 195,5 millions de Francs Français.

En Haute-Savoie, 55 % de cette somme va aux communes frontalières, sous forme d'allocations directes ; le reste est utilisé directement par le Conseil Général, pour divers travaux, ou versé comme subventions pour des actions spécifiques en région frontalière.

En 1991, la commune de La Muraz va toucher 346.922 F d'allocation directe, plus une subvention de 92.399 F pour l'achat du tracteur et de la débroussailleuse. D'autre part, notre commune profitera aussi de subventions versées aux différents syndicats intercommunaux dont elle fait partie (syndicat de voirie, des eaux, du Collège, des pompiers...)

Il faut savoir que l'allocation directe versée à la commune est directement liée au nombre de frontaliers habitant la commune et déclarés par la Mairie. Aussi, si vous êtes nouveau frontalière, faites-le savoir en Mairie ; vous permettrez ainsi qu'une partie de vos impôts revienne à votre commune.

L.V.

Le repas des anciens



En ce froid dimanche de fin avril, ils étaient 57 à avoir répondu à l'invitation de la Commune et on pouvait bien voir qu'ils éprouvaient un réel plaisir à se retrouver là. Pendant l'apéritif, le Maire leur souhaita la bienvenue en son nom et au nom de tout le Conseil Municipal qu'il leur présenta, ce qui permit ensuite de mieux se connaître, l'ensemble du Conseil s'étant mobilisé pour le service, et tous purent constater que nos anciens savent se rassembler dans la gaieté.

Parodiant Gilbert Bécaud, je pourrais dire "au dessert on chante chacun sa romance..." ou on raconte ses bonnes histoires, un peu lestes quelquefois. Ainsi nous fûmes tous très heureux d'apprendre qu'un certain Marcel sait déjà qu'il aura une place de choix dans l'autre monde. Si je vous dis encore que Berthe Silva nous interpréta une partie de son répertoire, vous ne me croirez pas et vous aurez raison, mais il est vrai que Madame Danielle DERVEAU, de Cernex, chanteuse professionnelle, nous présenta nombre de succès d'époque qui rappelèrent leur jeunesse aux plus anciens. Quand nous serons bien vieux à notre tour, je me demande quels chefs-d'oeuvre musicaux nous resteront comme témoins de notre jeunesse.

Pour ma part, j'ai eu grand plaisir à participer à ce repas et au service avec toute l'équipe du Conseil, et puisque nos anciens ont eu pour seul regret que ces rencontres n'aient lieu qu'une fois par an, je leur dis à l'année prochaine ! Que ceux qui ont été oubliés veuillent bien nous excuser, nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur. Nous tâcherons de faire mieux à l'avenir.

E.T.

Informations diverses

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES POUR L'ETE :

- . 8 juin : journée "Commune Propre" (voir p. 10).
- . 29 juin : fête de l'école à partir de 20 h.
- . 13 juillet : bal populaire gratuit animé par l'orchestre "Matricule Rock" à partir de 21 h. Buvette au profit des parents d'élèves de La Muraz.
- . 21 juillet : kermesse paroissiale avec, en particulier, brocante et prestation d'une troupe de Cors de chasse.

Par arrêté ministériel du 24 avril 1979, le ramassage des escargots est interdit du 1er avril au 30 juin inclus, quelle que soit la taille de la coquille.

Pendant les périodes où le ramassage est autorisé, la quantité d'escargots de Bourgogne ou Petits-gris est limité, par jour, à six douzaines par personne et douze douzaines pour l'ensemble des personnes occupant un véhicule.

Il est rappelé également que l'enlèvement des ordures ménagères a lieu le lundi après-midi. Vous voudrez bien en conséquence déposer vos sacs en bordure de route, au plus tôt le lundi matin.

Comme chaque année, l'Association Nationale des Paralysés de France organise sa collecte de vêtements. Elle se déroulera le samedi 8 juin, à partir de 8 h 30. Vous voudrez bien déposer vos sacs sous l'abri-bus, et ceci jusqu'à 11 h 30.

A compter du 1er mai 1991, les permanences téléphoniques des assistantes sociales du secteur de Reignier, Mesdames HOCQUET et HOET, seront déplacées comme suit :
tous les lundis de 10 h 30 à 12 h. Tél. 50.43.44.94

Il est à noter que pour tout appel d'urgence, c'est le service de garde médicale de Reignier qui assurera dorénavant les permanences pour la commune de La Muraz.

TELE-ALARME :

Vous vivez seul ? Votre mobilité est réduite ? Vous êtes malade mais souhaitez être maintenu à votre domicile ? Vous faites partie du 3ème âge ?

Connaissez-vous le TELE-ALARME ?

Il s'agit d'une installation d'utilisation très simple permettant aux personnes isolées de vivre en toute sécurité. En effet, vous êtes relié à une centrale d'écoute permanente : au bout du fil, un sapeur-pompier vous répond 24 h / 24.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie où l'on vous remettra un formulaire de demande pour une éventuelle installation d'un TELE-ALARME.

Dans le dernier numéro du bulletin communal, je mettais à contribution votre esprit associatif. Vous trouverez ci-après la liste des activités proposées depuis le mois de Mars :

- le LUNDI à 20 h 15 : cours de YOGA,
- le JEUDI à partir de 20 h : cours de COUTURE.

En cours de réalisation :

- un CLUB DES AINES RURAUX pour toutes les personnes retraitées. Pour tout renseignement, contacter Monsieur GUERIN au 50.94.50.12.
- une BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE approvisionnée par le Bibliobus. Elle sera ouverte à tous, jeunes et moins jeunes, à partir de Septembre.
- on propose également des soirées "Patois" et des sorties pédestres dans le Salève.

Si vous souhaitez mettre votre expérience ou votre bonne volonté au service des autres et ainsi grossir le groupe des personnes pleines d'entrain qui vous attendent, contactez-moi au 50.94.53.01.

M.P.D.D.

Journée de l'environnement

Le Conseil Municipal, et plus particulièrement la Commission de l'Environnement, lance cette année et pour la première fois, l'opération COMMUNE PROPRE. Elle se déroulera le samedi 8 juin à l'occasion de la semaine internationale de l'environnement du 5 au 10 juin.

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), l'Amicale des Pêcheurs du Viaizon, ont été sollicitées, ainsi que les instituteurs des classes primaires qui viendront avec leurs élèves.

Le rassemblement est fixé à 8 h 30 devant l'école. La commune a été divisée en secteurs et chaque responsable de secteur emmènera des groupes aux endroits prévus.

Un "casse-croûte" bien mérité viendra récompenser les efforts des participants à 12 h, sous le préau de l'école.

Toutes les personnes qui souhaitent que leur commune soit plus agréable à regarder et à vivre seront les bienvenues.

PREVOIR : - des bottes ou des chaussures tout terrain,
 - une paire de gants solides.

LES SACS POUBELLES SERONT FOURNIS PAR LA COMMUNE.